

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, tenue en mode virtuel, le jeudi 20 octobre 2022, à 11 h 45.

PRÉSENCES : 123 membres de l'Ordre
2 administrateurs nommés par l'Office des professions

1. OUVERTURE ET NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

La présidente de l'Ordre des conseillers et conseillère d'orientation, madame Josée Landry, c.o, est absente pour cause de maladie (COVID). Elle ne peut l'animer, mais y assiste à distance. En remplacement, la vice-présidente, madame Marie-Hélène Collin, ouvre la séance de l'Assemblée générale annuelle.

Par ailleurs, elle estime souhaitable qu'un président d'assemblée dirige les débats et propose que monsieur Jean-François Thuot agisse de la sorte.

Sur proposition dûment appuyée et adopté à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU de nommer Jean-François Thuot comme président d'assemblée.

2. CONSTATATION DU QUORUM

En vertu de l'article 49 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, le quorum d'une assemblée générale des membres de l'Ordre est fixé à 30 membres. Le président d'assemblée, monsieur Jean-François Thuot, constate l'atteinte du quorum puisque plus de 30 membres sont présents en ligne et la déclare légalement constituée.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 102 du *Code des professions* et à l'article 50 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, l'Assemblée générale annuelle a été convoquée par voie électronique selon un avis de convocation qui a aussi été mis sur le site de l'Ordre au moins 30 jours avant la tenue de l'assemblée, soit le 19 septembre 2022. Cet avis de convocation, dûment signée par le Secrétaire de l'Ordre, contenait les éléments d'information requise par la *Code des professions* (article 103.1).

Par ailleurs, toutes les dispositions nécessaires en termes de sécurité et de confidentialité ont été prises. Les règles de paramétrage ont été élaborées pour favoriser la tenue de l'événement selon de grands principes d'intégrité, de probité, de sécurité et de confidentialité.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 7.01 *Rapport d'élection 2021* est ajoutée à l'ordre du jour et présenté à l'écran. Le président d'assemblée demande une proposition à l'effet d'approuver l'ordre du jour.

Sur proposition dûment appuyée et adopté à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021**

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 octobre 2021 a été transmis au courant des derniers jours. Le président d'assemblée demande une proposition à l'effet d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale 2021 et invite les membres à présenter leurs questions ou commentaires (autres que des corrections orthographiques). Les membres s'en déclarent satisfaits et aucune modification n'est demandée.

Sur proposition dûment appuyée et adopté à l'unanimité,

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 octobre 2021 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

6. **PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE 2021-2022**

Le président d'assemblée invite la vice-présidente ainsi que la directrice générale et secrétaire à présenter leur bilan respectif des activités de l'Ordre pour l'exercice 2021-2022.

7. **RAPPORT DES ÉLECTIONS 2021**

Le 6 avril 2021 était la date limite pour recevoir les bulletins de présentation des candidats et des candidates pour les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Les régions électorales 01 et 05.

Au terme de cette date, le nombres de candidatures reçues équivalaient au nombre de postes à pourvoir. Ainsi, les candidats ont été élus par acclamation pour un mandat de trois ans.

Région électorale 01 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Il y avait un poste à pourvoir.

Nous avons reçu la candidature de Nadia Thibeault, c.o.

Madame Nadia Thibeault est élue par acclamation pour un mandat de trois ans

Région électorale 05 : Montréal

Il y avait deux postes à pourvoir.

Nous avons reçu la candidature de Marie-Hélène Collin, c.o., et Mirela Malushaj Mocka, c.o.

Madame Marie-Hélène Collin et Mirela Malushaj Mocka sont élues par acclamation pour un mandat de trois ans.

8. **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2021-2022**

Le président d'assemblée invite monsieur Michel Poirier, CPA, CA, de la société de comptables professionnels agréés *Poirier & Associés*, a présenté le bilan des états financiers 2021-2022.

L'audit des états financiers comprend l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Pour cet exercice financier, les revenus (produits) sont de 1 979 748 \$ et les dépenses (charges) de 1 841 088 \$, générant ainsi un excédent de 138 660 \$. La version intégrale des états financiers se trouve dans le rapport annuel 2021-2022.

9. **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024**

Dans le but de respecter les obligations dévolues par le *Code des professions* pour la tenue de l'assemblée générale, le Conseil d'administration a adopté un projet de prévisions budgétaires pour 2023-2024, année financière visée par la cotisation. Madame Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire, présente ces prévisions budgétaires, en comparaison avec l'année 2022-2023. Elle précise que ces prévisions budgétaires ont été établies en tenant compte des informations à ce jour tout en demeurant prudent dans l'évaluation des revenus. Il sera bien évidemment révisé par le Conseil d'administration en cours d'année.

Le total des revenus anticipés (**2 092 080 \$**) est inférieur à celui des dépenses anticipées (**2 087 896 \$**), présentant ainsi un budget frôlant l'équilibre avec un excédendaire de 4 184 \$.

À la suite des commentaires émis par les membres, des précisions sont apportées par la directrice concernant les frais liés aux équipements informatiques et aux frais corporatifs qui comprend le Colloque pour 2023. De plus, au niveau des revenus de cotisation annuelle, on fait remarquer une baisse d'inscriptions dans les universités amenant ainsi une baisse des finissants et par le fait même une diminution du membership à venir. Finalement, un questionnement a été soulevé quant aux impacts sur les inscriptions à la suite de la réduction des paliers pour les classes de cotisation des membres recrues. La décision a été prise par le Conseil d'administration en 2018 dans un contexte de déficit budgétaire. Les impacts sont difficiles à évaluer compte tenue de la diminution des inscriptions dans les programmes en orientation.

10. **COTISATION ANNUELLE 2023-2024**

a) Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de 103.1 du Code des professions

Au terme de la première consultation, tenue entre le 20 septembre et le 17 octobre 2022, sur 2 689 membres, 17 ont émis des commentaires (2 pour l'augmentation et 15 contre). La directrice générale et secrétaire, madame Martine Lacharité, fait état des résultats relatifs à la cotisation annuelle 2023-2024.

b) Projet de résolution du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT que l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec tire la plus grande partie de ses revenus de la cotisation de ses membres ;

CONSIDÉRANT que la masse salariale est la dépense la plus importante, il faut s'assurer que les échelles salariales demeurent compétitives dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'il faut que ces échelles permettent de fidéliser les employés ;

CONSIDÉRANT que le nombre de membres est demeuré stable au cours des cinq (5) dernières années ;

CONSIDÉRANT que Statistique Canada prévoit que le taux d'inflation oscillera entre 6 % et 7 % pour l'année 2023.

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs de doter l'organisation des ressources suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence en tenant compte de la capacité financière de ses membres ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs d'avoir une gestion saine et responsable des avoirs de l'Ordre,

CONSIDÉRANT les efforts déployés pour maintenir l'évolution des dépenses à des niveaux raisonnables,

Le conseil d'administration a résolu d'augmentation de la cotisation annuelle de 15 \$ (2,4 %) pour l'exercice 2023-2024, et, ce, pour un total de 650 \$, à laquelle s'ajoute le montant de la contribution de l'Office des professions perçu par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.

c) Nouvelle consultation auprès des membres

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, une nouvelle consultation doit se tenir au moment de l'Assemblée générale. Les membres sont ainsi invités à prendre la parole pour exprimer leurs commentaires envers l'augmentation recommandée (15 \$). Un membre a demandé une précision quant au revenu généré de cette augmentation. Cette augmentation correspond à une augmentation d'environ 40 000 \$). Un autre membre se questionnait quant aux frais applicables à la cotisation. Il est répondu qu'aucune augmentation n'est prévue pour la contribution de l'Office des professions et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.

Au terme des deux consultations tenues, le Conseil d'administration fixera alors le montant de la cotisation annuelle lors de leur prochaine séance prévue le 15 octobre 2022.

11. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

La réforme du *Code des professions* exige que les membres votent lors de l'Assemblée générale pour approuver ou pour refuser toute augmentation de la rémunération des administrateurs élus.

La présidente du comité des finances et des ressources humaines, madame Annie Gourde, c.o., est invitée à présenter ce point.

Administrateurs élus (autres que la présidence)

D'abord, les administrateurs élus (autres que le président) ne sont pas rémunérés pour la participation aux séances du Conseil d'administration. Toutefois, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon les termes de la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement* en vigueur à l'Ordre. De plus, ils bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement de leur les frais de séjour et de déplacement. Finalement, ils reçoivent des jetons de présence pour participer aux différents comités du Conseil d'administration, conformément à la *Politique de rémunération des administrateurs élus*, et leurs frais de séjour et de déplacement sont aussi remboursés pour cette participation.

CONSIDÉRANT que les administrateurs élus n'ont pas eu d'augmentation au cours des dernières années et que ces administrateurs élus s'impliquent pour des raisons autres que monétaires ;

CONSIDÉRANT que les administrateurs élus conviennent de miser davantage sur la stabilisation du budget et les augmentations d'échelles des employés,

Sur proposition dûment appuyée et adopté à la majorité,

il est résolu de maintenir le montant des jetons de présence au niveau actuel pour les administrateurs élus (autres que la présidence pour 2023-2024).

LE VOTE ÉLECTRONIQUE EST UTILISÉ.

Rémunération de la présidente

Pour ce segment, la présidente, madame Josée Landry, est invitée à la salle virtuelle des non-votants pour la durée de la discussion et du vote. Madame Landry quitte donc la salle principale.

La rémunération de la présidente s'établit selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administrateurs élus*. Celle-ci est embauchée trois (3) jours par semaine, à un taux horaire de 72.28 \$ (exercice 2020-2021). Ses frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement*, et un téléphone cellulaire lui est fourni par l'Ordre.

CONSIDÉRANT l'augmentation de 1 % de son échelle salariale et du boni monétaire non-récurant de 5 % octroyés en 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT le travail accompli et la satisfaction du CA à son égard ;

CONSIDÉRANT que les employés vont bénéficier d'une augmentation de 3 % en 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise de faire des augmentations salariales pour s'ajuster à l'augmentation du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT que des études de structure opérationnelle et des échelles salariales de l'Ordre sont en cours et que la rémunération de la présidence pourrait être révisée par les résultats de ces analyses, et qu'actuellement il est plus prudent d'attendre avant de faire des ajustements plus importants,

Sur proposition dûment appuyée et adopté à la majorité,

il est résolu d'augmenter de 3 % la rémunération de la présidente pour l'année 2023-2024.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE EST UTILISÉ.

La présidente peut rejoindre la salle principale pour la poursuite de l'Assemblée générale.

12. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2022-2023

Le Conseil d'administration recommande de reconduire les services de Poirier & Associés comme auditeur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2022-2023. Ce dernier travaille avec plusieurs ordres, offre des services professionnels à des coûts raisonnables, travaille efficacement et respecte les délais de production.

Sur proposition dûment appuyée et adopté à la majorité,

il est résolu de reconduire les services de Poirier & Associés pour la vérification des états financiers pour l'année 2022-2023.

LE VOTE ÉLECTRONIQUE EST UTILISÉ.

13. COMMENTAIRES ET VŒUX DE L'ASSEMBLÉE

Ce point permet aux membres d'aborder d'autres sujets que ceux précédemment discutés. Le président d'assemblée invite les membres à intervenir pour cette période de questions.

Aurèle Jalbert. Concernant la pression gouvernementale présentement sur la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, quel est le positionnement de l'Ordre face à ce dossier ? Présentement, le nombre d'admission par équivalence a doublé au cours des dernières années. Des ressources particulières ont été affectées au processus. C'est une priorité pour l'Ordre, le membership étant une voie d'avenir.

Cynthia Joyal. Dans l'idée d'augmenter le membership, elle sollicite les membres d'accueillir des stagiaires dans leur milieu afin de répondre à l'exigence du stage pratique de 270 heures.

Michel Robert. Il remercie la présidente et le conseil d'administration pour les bons mots à son égard en début d'assemblée.

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président d'assemblée remercie les membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2021.

**Sur proposition dûment appuyé e et adopté à l'unanimité
que l'assemblée soit levée.**

L'assemblée est close à 13 h 35.

Josée Landry, c.o.
Présidente

Martine Lacharité, c.o.
Directrice générale et secrétaire

ANNEXE

Membres de l'Ordre

1	Abigail Saint-Mersier	22	Chantal Alie
2	Aimy Andraos	23	Chantal Fournier
3	Alexandre Brien	24	Christian Dame
	Álvaro Ignacio González	25	Cynthia Joyal
4	Guzmán	26	Daniel Touchette
5	Andrée Talbot	27	Danielle Boivin
6	Anne Girard	28	Édith Chouinard
7	Annick Marcil	29	Émilie Allen
8	Annie Brulotte	30	Émilie Lamothe
9	Annie Gourde	31	Émilie Robert
10	Audrey Bourque	32	Emily Mailhot
11	Aurele Jalbert	33	Emperatriz Alvarez Lora
12	Brigitte Dagneau	34	Esperance Nkinabacura
13	Carolanne Bisson	35	François Émond
14	Carole Dion	36	François Quinn
15	Caroline Dufour	37	Gabrielle Ouellette-Michaud
16	Caroline Lacasse	38	Gaëlle de Roussan
17	Caroline Landry	39	Gaetan Côte
18	Catherine Bouchard	40	Genevieve Brisebois
19	Catherine Leduc	41	Genevieve Dupont
20	Catherine Paquet	42	Genevieve Lampron
21	Celine Paquette	43	Genevieve Proteau

44	Ginette Pelletier	84	Marie-Louise Landry
45	Guy Tessier	85	Marilou Pelletier-Belzile
46	Guylaine Bourque	86	Marjorie Côte
47	Helene Laprise	87	Martin Vaillancourt
48	Ilia Essopos	88	Maryse Fillion
49	Isabelle Bellemare	89	Maxime Dumais
50	Isabelle Komlosy	90	Michel Robert
51	Isabelle Loignon	91	Mirela Malushaj Mocka
52	Isabelle Saint-Onge	92	Mustapha Sokrat
53	Janie Tardif	93	Myriam Becotte
54	Jean-Simon Deslauriers	94	Myriam Bouffard
55	Jeremie Pelletier	95	Myriam Pasqua
56	Jessica Boutin	96	Nadine Landry
57	Jessica Masson	97	Nathalie Dufour
58	Joëlle Tremblay	98	Nathalie Perreault
59	Johanne Labadie	99	Nathaniele Pelletier
60	Josee Beaulieu	100	Nicolas Fortin
61	Josee Lachance	101	Odette Garceau
62	Josée Senneville	102	Olivier Rene
63	Judith Perron	103	Pascale Poirier
64	Julie Beausejour	104	Pierre Martineau
65	Julie Gailly	105	Ralph-Bashir Maurice
66	Julie Huppe	106	Rebecca Bilodeau
67	Julie Plante	107	Rene Yergeau
68	Josée Landyr	108	Roxanne Grenier
69	Karina Loignon	109	Samuel Ladouceur
70	Karine Renard	110	Sharon Chan
71	Kathy Gariépy-Delisle	111	Souhila Khaldi
72	Kathy Vignola	112	Stephanie Gingras
73	Laurence Nadeau	113	Sylvain Marquis
74	Lise Mercier	114	Sylvie Bernaquez
75	Louise Charette	115	Tania Milani
76	Lucie Fredette	116	Thalia Richard-Trifiro
77	Manon Audette	117	Valerie Lepage
78	Marc Brisson	118	Valérie Ouimet
79	Marie Cardinal-Picard	119	Valerie Sanschagrin
80	Marie Chouinard	120	Veronique Major
81	Marie Helene Veillette	121	Vicky Prevost
82	Marie-eve Bourassa	122	Virginia Latulippe
83	Marie-France Bernier	123	Yann Le Corff

Administrateurs nommés

- 1 Sylvie Hertrich
- 2 Teresa Pacheco